



Garde d'enfants/droits aux aides légales

Par **stefmessa**, le **12/10/2011** à **17:17**

Bonjour,

je suis en instance de séparation avec la mère de mes 2 filles que j'ai bien sûr reconnues à la naissance.

nous ne sommes ni mariés ni pacsés.

elle est l'allocataire principale des enfants et à ce titre touches les allocations familiales pour les 2 enfants.

la mère de mes filles dispose de revenus important qui ne lui donne pas droits à une aide au logement par exemple.

moi en revanche je n'ai pas ce luxe et il faut que l'une de mes filles au minimum soit à ma charge auprès de la caf pour prétendre à une aide qui me permettrait de louer un logement décent à mes enfants dont je réclame la garde alternée.(ce que refuse la mère)

ma question est donc la suivante : comme un changement d'allocataire principale auprès de la caf nécessite obligatoirement l'accord des 2 parents, existe t'il un recours pour obtenir gain de cause en cas de refus de la mère des enfants.

par avance merci de l'aide que vous voudrez bien m'apporter.

très cordialement,

SM

Par **mimi493**, le **12/10/2011** à **21:08**

Donc vous voulez une résidence alternée fictive uniquement pour frauder la CAF ou une résidence alternée réelle uniquement pour avoir de l'argent ?